

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 17 février, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 1^{ère} session ordinaire à 20 heures 30 à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 31 janvier 2022

Date affichage : 18 février 2022

Nbre de Conseillers : 19

En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 15 Pour : 15

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Ghislaine GUILLEMAIN, Olivier CHARRON, Annie CHARRASSIER, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Marie BERNARD, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Marc LIONARD, Christophe METREAU, Claire RAMBEAU-LEGER, Simone ARAMET, Gaëtan BUREAU, Nathalie CHATEFAU et Didier MOUCHEBOEUF

Etait excusés : Ludovic GIRARD, Lionel NORMANDIN, Raymond NUVET et Claude NEREAU

Madame Sophie BRODUT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : **Projet de restauration de l'église de Vassiac – Diagnostic général de l'édifice (mission études)**

Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) avec plan de financement

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune souhaite procéder à un diagnostic complet de son église inscrite au titre des Monuments Historiques par arrêté du 11 avril 1947.

Une visite a été réalisée par Rémi POTTIER, architecte du patrimoine et David SOURY, sous la conduite de Monsieur Le Maire de Montguyon et de Monsieur Le Maire-Adjoint en charge du patrimoine et des travaux, le 04 mai 2021.

La visite a permis de révéler notamment une forte dégradation sur les murs extérieurs (développement de végétation, contreforts dégradés, traces d'infiltrations d'eau sur plusieurs corniches, état d'usure très avancé des couvertures en tuile, absence de protection des vitraux, ...) et sur les intérieurs (traces d'humidité sur les murs, les voûtes et le sol, stagnation d'humidité, présence d'un développement ponctuel d'algues et des désordres particuliers de la charpente de la nef ainsi que celle du clocher, ...).

L'étude permettra d'établir un diagnostic sanitaire général de l'édifice avec un plan de phasage pour de futurs travaux de restauration. Monsieur Le Maire indique que cette étude est impérative si la commune veut avoir constat clair de l'état de l'église.

Monsieur Le Maire donne lecture au Conseil municipal de la proposition de la mission de l'Atelier Rémi POTTIER ((architecte du patrimoine) avec le forfait de rémunération de la mission.

Cette mission est évaluée à 19 765,00€ HT. La commune pourrait bénéficier d'un soutien financier de la part de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC à hauteur de 40% soit une subvention possible de 7 906,00 euros.

Plan de financement :

Plan de financement prévisionnel				
Financeurs	Subvention sollicitée ou acquise	Base subventionnable	Montant HT	Taux intervention
DRAC	Sollicitée	19 765,00 €	7 906,00 €	40 %
CD 17	Sollicitée	19 765,00 €	3 953,00 €	20%
Sous Total			11 859,00 €	
Autofinancement		19 765,00 €	7 906,00 €	40%
COUT TOTAL HT			19 765,00 €	

AR Prefecture

017-211702410-20220217-D20220212-DE
Reçu le 21/02/2022
Publié le 21/02/2022

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de restauration de l'église de Vassiac,
- **VALIDE** la mission de réalisation d'un diagnostic général sur l'église, par l'Atelier Rémi Pottier d'un montant de 19 765,00€ HT,
- **VALIDE** la demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) concernant la mission diagnostic de ce projet à hauteur de 40% de 19 765,00 euros HT soit une subvention possible d'un montant de 7 906,00 euros,

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Ont signé au Registre les membres présents
Pour copie conforme
Le Maire,
Julien MOUCHEBOEUF

